

"LE PEUPLE BRETON"
mensuel

Boîte postale 103 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 6 F

De soutien : à partir de 10 F

2 365-76 RENNES

"Le Peuple breton" - B.P. 103

Aujourd'hui, être libre
c'est être informé.

LE PEUPLE BRETON

0,60

UDBN

ORGANE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE

Pour l'Armée, la Bretagne est-elle une colonie de rechange ?

Savez-vous qu'aux élections présidentielles du 19 décembre, 80 % des électeurs du canton de Landivisiau ont voté pour De Gaulle ? Et 69 % de ceux de Crozon ?

Ces deux villes ont cependant été, ces dernières années ou ces dernières semaines, parmi les points chauds de Bretagne, parmi les endroits où l'on a critiqué le plus vivement la politique de « colonisation » militaire en Bretagne.

En Bretagne, dans les petites villes, le bistrot est le centre de la vie politique. Les bistrotiers de Crozon, de Roscanvel ou du Conquet ont fait des affaires, ces derniers temps. On s'attablait devant un verre de rouge et les discussions, parties d'une réflexion, s'échauffaient rapidement. Il était question de vendre l'île Béniguet, base de pêche assez importante, à la marine ; ou de déguerir l'île Longue, en face du goulet de Brest. Pour que faire ? Au début on n'en savait rien. Puis les journaux — ceux qu'on lit, Ouest-France et le Télégramme — s'en mêlaient, confirmaient, infirmaient, reconfirmaient, ménageant comme d'habitude la chèvre et le chou. Comme à Landivisiau, en 1962. Mais Landivisiau, on s'en moque bien, au Conquet. Sauf quand même lorsqu'on apprend que Béniguet servira de terrain d'entraînement au tir pour les avions basés à Landivisiau. Tiens, les deux problèmes seraient-ils liés ? Il n'y a pourtant pas eu beaucoup de Conquetois à protester contre l'implantation de l'O.T.A.N. à Landivisiau. Et quant le projet de Béniguet a été mis en sommeil, tout le monde s'est estimé satisfait.

Et à Crozon, pour l'île Longue ? On dit aussi que le site a été choisi comme base de sous-marins atomiques à cause de la proximité de Landivisiau, ce qui assure la couverture aérienne. A Crozon, en 1962, Landivisiau laissait tout le monde indifférent. Comme Crozon laisse maintenant indifférents Brest, ou Saint-Brieuc, ou Rennes ; comme si une implantation militaire d'une telle importance n'intéressait pas tout un pays, n'était pas une affaire politique — de choix politique, social ou antisocial, humain ou antihumain — mais simplement une affaire de notaires chargés de liquider au mieux et au plus vite des expropriations délicates.

UN QUADRILLAGE SERRE

Dénombrer toutes les implantations militaires de Bretagne serait une tâche bien difficile. Le pays est parsemé de « Terrain militaire — Défense d'entrer » dont on ne connaît souvent pas l'existence dix

kilomètres plus loin, dont les voisins ne savent parfois pas ce qu'ils cachent, comme la station Lorán, à Porspoder, qui interdit une dune pittoresque. Pour en rester aux alentours de Brest, ces terrains, petits et grands, secrets ou presque libres, pullulent — l'arsenal, immense et dévorant la majeure partie du port, la pyrotechnie, à Kerhuon, le fort de Bertheaume, la station du Conquet, celle de Porspoder, celle de Pencran, près de Landerneau, de Guilers, de Plougastel, la base aéronavale du Poulmic et de multiples installations, chaque commune presque étant touchée. On apprend, souvent par hasard, qu'il y en a d'autres en création — au cap de la Chèvre, ou à Guengat, près de Quéménéven ; et la présence de M. Messmer à St-Gildas-de-Rhuys (où l'on construit donc un port... de plaisance) apparaît presque comme un symbole.

Quelle est la « nécessité militaire » de ces petites bases ? Quelle est la nécessité de prélever une vaste zone touristique à Quiberon-Plouharnel pour en faire un terrain de manœuvres ? Quelle est l'utilité de transformer l'anse de Dinan en champ de tir pendant sept mois de l'année, sinon d'en faire une zone peu accueillante et, par contre-coup, d'augmenter le prix des terrains à Morgat tout proche et où les sociétés immobilières (ou même automobiles) sont puissantes ? Dans ce cas, il n'y a pourtant pas nécessité militaire, puisque la marine, elle, n'y tient pas tellement...

On a l'impression que l'armée s'insinue partout ; Elle est présente dans beaucoup d'activités en apparence civiles. Citons simplement C.S.F., à Brest, qui travaille pour l'armée de l'Air, et les rumeurs inquiétantes de mainmise de l'armée sur le C.N.E.T. de Lannion. Citons T.A.M., la revue des forces armées, dont certains numéros sont — par la force des statistiques — aux trois quarts consacrés aux « réalisations » bretonnes.

La disparité est grande entre les écoles militaires implantées en Bretagne, luxueuses, ou plutôt tentant par là de paraître prestigieuses, et les collèges techniques ou les lycées bretons, souvent trop petits ou dits provisoires.

L'école navale de Lanvéoc-Poulmic vient d'être rebâtie : grand hall de marbre, pierres de taille à profusion, esplanade immense, enseignement des langues par cabines à écouteurs individuels. Elle a également à sa disposition un magnifique bâtiment de travaux pratiques : la Jeanne-d'Arc, « ambassadeur de la France

dans le monde » : on préfère montrer ses militaires...

Le groupe Armorique est en pleine expansion près de Brest.

Saint-Cyr - Coëtquidan, dans son luxe, a cru ne pas se montrer ingrate envers le pays qui l'héberge en lui dédiant l'une des fresques qui l'ornent : l'appeler « Breitz » (sic) voudrait montrer qu'armée et culture bretonne ne sont pas nécessairement ennemies !

Jusqu'à l'enseignement, tout ceci montre la priorité qui, dans tous les domaines, est donnée au militaire sur le civil, au prestige sur l'économie. Et pourtant, l'armée, qui peut avoir à sa disposition tous les moyens d'enseignement qu'elle désire, ne s'en contente pas. Au lycée technique de Brest qui, comme chaque établissement analogue, refuse tous les ans plusieurs centaines d'élèves, deux classes sont entièrement réservées à la formation de marins

(Suite page 3)

Travailleurs, on sabote la Sécurité Sociale !

Le 4 octobre 1945 paraissait au Journal officiel une ordonnance portant création de la Sécurité sociale. Cette ordonnance n'était que l'aboutissement des projets de la commission du Travail à l'Assemblée nationale. La signature portée au bas de ce texte était celle d'Ambroise Croizat, ministre du Travail, et celle de Georges Buisson, rapporteur de la commission du Travail. Plus de vingt ans que cette grande conquête est acquise. Plus de vingt ans aussi que certains milieux ne cessent de saper petit à petit cette victoire ouvrière. Les difficultés administratives, la bureaucratie, la paperasserie imposées par le pouvoir de tutelle, surtout depuis 1958, tout est bon pour dresser les travailleurs contre la Sécurité sociale, et même pour rendre impopulaire cette grande conquête ouvrière.

Il est donc bon de rappeler qu'à la Sécurité sociale il n'y a pas que ce qui va mal.

(Voir suite page 4)

Un aveu
officiel :

Les Bretons
vivent 3 fois
moins bien...

(Voir Edito page 2)

LES CITES-GHETTOS DE M. FOUCHET

Une dizaine de tentatives de suicide auraient eu lieu parmi les étudiants et étudiants résidant à la cité universitaire de Beaulieu.

Est-ce bien là le paradis tant vanté par les chantres de M. Fouchet ? Sacrifiant l'équipement universitaire à la fabrication de la bombette, on construit des cités rapidement : bonne affaire pour les entreprises adjudicatrices qui lésinent sur la qualité et se remplissent les poches en toute légalité d'ailleurs. Pour masquer le retard, on annonce bruyamment, par exemple, que 926 chambres seront prêtes pour la rentrée prochaine à Villejean-Malifeu ; les fondations sont à peine sorties de terre.

Pourquoi ces suicides ? Cette cité, construite à la périphérie de Rennes, est isolée de tout quartier. On n'a installé une ligne de transports urbains qu'au bout de deux ans. Pour beaucoup d'étudiants, mangeant sur place, c'est une nouvelle forme d'Internat. Quand on n'a pas de moyens personnels de déplacement, on reste là, confiné dans sa "piaule".

Nous reviendrons plus longuement sur ce problème des nouvelles cités, soi-disant imitation des "campus" américains qui, pour le moment, se transforment en ghettos, en internats à suicides.

Y.-C. VEILLARD.

Autre nouvelle

Une nouvelle grève a éclaté parmi le personnel des établissements Transocéan, à Brest, pour protester contre la mise à pied de la déléguée C.F.D.T. du personnel. Réagissant comme à son habitude (1), la direction a licencié tous les grévistes, licenciements refusés pour une fois par l'inspection du travail. L'affaire en est là.

(1) Cf. Le Peuple Breton n° 17 : "Les usines pirates de la zone industrielle brestoise".

...On sabote la Sécurité Sociale

(Suite de la page 2)

part des cotisations, mais on ne peut la nommer part "patronale" car cette cotisation reste un dû à la caisse des travailleurs, car en fait elle représente leurs salaires différés. D'ailleurs, la Cour de cassation, le 30 avril 1964, l'a affirmé lorsqu'elle a dit que les cotisations dites "patronales" pour les accidents du travail, les assurances sociales, les allocations familiales et la pension de retraites « sont fonction du salaire et l'accessoire de celui-ci ».

Finançant leur organisation, les travailleurs devraient en avoir seuls la gestion. Ce n'est actuellement pas le cas puisqu'ils ne peuvent élire démocratiquement que les trois quarts des gestionnaires, le reste étant nommé soit par le patronat, soit par le gouvernement.

Par le fait qu'ils sont installés dans la pièce, le pouvoir gaulliste et le patronat font tout pour saboter la Sécurité sociale. Ils ont imposé la paperasserie. Ils ont restreint les pouvoirs des administrateurs élus, les empêchant ainsi de prendre des mesures pour l'amélioration de son fonctionnement. Ils ont imposé au régime général la prise en charge de caisses déficitaires, comme celle de la Sécurité sociale agricole et celle des Mines.

Par ailleurs, savez-vous que les antibiotiques destinés au traitement des êtres humains sont frappés par le pouvoir de la taxe à la valeur ajoutée au taux de la taxe de luxe, alors que les antibiotiques destinés au bétail sont exempts de toutes taxes ?

Savez-vous enfin que la majorité U.N.R. de l'Assemblée a adopté en octobre dernier la réforme de la fiscalité qui frappe tous les médicaments d'une taxe égale à 25 % du prix de vente, alors que, pour les vins fins, réservés à ceux qui ont la bourse bien garnie et également pourvoyeurs d'alcoolisme, cette taxe ne sera que de 6 % ? Prélèvement odieux s'il en est un, qui frappe la maladie d'un impôt !

Il est ainsi facile à ces messieurs du C.N.P.F. de parler de déficit de Sécurité sociale. De Gaulle, à la télévision, a également parlé de réforme et prétend améliorer la gestion "déficitaire" de l'institution. Or, son ministre Grandval le contredit lorsqu'il écrit, le 27 avril 1964, une lettre qui a été publiée dans le *Journal officiel* du 14 juin 1964. Voici d'ailleurs cette lettre : « Le tableau ci-dessous, qui résume les comptes financiers du régime général de la Sécurité sociale entre le 1^{er} janvier 1957 et le 31 décembre 1962, fait apparaître que l'équilibre a pu, jusqu'à cette date, être maintenu. Les six exercices considérés ont été bénéficiaires. C'est là un fait qu'il convenait de noter et qui souligne la solidité des bases financières sur lesquelles a été assis, en 1945, le régime général de la Sécurité sociale. » Qu'un ministre gaulliste soit obligé de reconnaître un tel fait, ceci reste un éloge pour les administrateurs de la Sécurité sociale.

Malgré les attaques perfides du pouvoir gaulliste, les syndicats ouvriers restent vigilants et préparent de nouvelles victoires, dont la première doit être le remboursement à 100 % des frais de maladie, c'est-à-dire un droit humain imprescriptible ; la santé.

Entre Les Lignes

Reconnaissant que le bilinguisme en Bretagne constitue une valeur intellectuelle dont il convient de tirer tous les possibles profits, le conseil général demande au gouvernement de bien vouloir prendre à sa charge le fonctionnement de ces cours et la rétribution des maîtres.

Il souhaite que dans tous les examens officiels une épreuve facultative de langue bretonne soit créée, afin de sanctionner un effort intellectuel supplémentaire et toujours profitable essentiellement aux futurs éducateurs, enfin qu'un professeur qualifié soit désigné dans le département des Côtes-du-Nord pour la formation pédagogique des élèves-maîtres et leur accession au niveau du diplôme d'études celtiques.

(OUEST-FRANCE, 19-1-1966,

édition des Côtes-du-Nord.)

Encore un vœu d'un conseil général de Bretagne en faveur de l'enseignement de la langue bretonne.

Le gouvernement continuera-t-il longtemps à bafouer la volonté démocratiquement exprimée des communes de Bretagne ? A quand la fin de ce que l'Unesco appelle « génocide culturel » ?



IFFIG

— a été attiré par la lecture de l'éditorial de la *Bretagne économique* (n° 44),

— a en effet constaté que son rédacteur — M. J. Chaffot — n'a que des notions très approximatives de géographie, tout en étant un des « notables » responsable de l'économie bretonne !

— se doit de signaler à M. Chaffot que Nantes, qu'il « cite bien qu'étant en dehors du complexe breton » et Donges « qui n'est pas en Bretagne » (sic) sont deux agglomérations connues du cinquième département breton : la Loire-Atlantique,

— espère que M. Chaffot ne confond pas la Bretagne avec la région de programme du même nom et qu'il saura désormais faire les précisions utiles...

— s'est ému avec M. Pompidou en lisant dans le *Monde* du 19 janvier le condensé d'une enquête publié par le très officiel bulletin de conjoncture régionale, insistant sur le sous-équipement des ménages bretons,

— n'a pas été surpris d'apprendre que M. Pompidou a aussitôt téléphoné à la préfecture de Rennes pour houspiller ceux qui avaient oublié que la vérité n'existe pas en régime gaulliste,

— s'indigne des conditions de travail des « technocrates au petit pied » de la préfecture régionale...

— s'était déjà aperçu que les correspondants « régionaux » du journal *Le Monde* n'étaient pas toujours aussi objectifs et informés que le voudrait la réputation de ce quotidien,

— a vu cette impression confirmée en lisant dans un compte rendu de l'assemblée générale de l'Office des coopératives de Landerneau que l'insigne de cette coopérative était la fleur de lys...

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES

CÔTES-DU-NORD. — Le problème du téléphone est caractéristique de l'incurie administrative. Depuis plus d'un an un poste de téléphone est demandé à Lannion, dans le quartier de Saint-Nicolas-Ar-Santé, où vient de se construire un groupe important de H.L.M. Or, il n'y a aucun téléphone dans tout l'ensemble, même pour faire appel aux pompiers ou au médecin. Mieux, le lieutenant des pompiers domicilié dans le quartier d'Ar-Santé n'a pas non plus le téléphone. M. Jagoret, conseiller général, qui souleva récemment ce problème, signala que des techniciens lui avaient indiqué « qu'il serait possible d'installer un câble ralliant la route de Tréguier à la route de Gulgamp. Ce travail demanderait 48 heures... »

FINISTÈRE. — L'année 1965 a été catastrophique pour le port de Morlaix. Pourtant, de 1963 à 1964, le trafic s'est accru aux entrées comme aux sorties. En 1965, la chute a été vertigineuse, comme on peut en juger par ces chiffres : entrées : 54 452 tonnes en 1965, contre 60 351 tonnes en 1964 ; sorties : seulement 383 tonnes de marchandises, contre 7 250 tonnes en 1964, soit une baisse de 95 % environ ! Notons qu'en 1963 Morlaix exportait encore 4 993 tonnes de marchandises...

ILLE-ET-VILAINE. — L'A.P.A.C.T. — Association de propagande et d'action contre le taudis en Ile-et-Vilaine — cherche à éliminer les trop nombreux logements malsains, habitat des personnes économiquement faibles. Son activité est faible, à cause de l'insuffisance des fonds mis à sa disposition. Le problème est pourtant

grave : ainsi, à Rennes même, quarante-trois demandes d'amélioration de taudis lui ont été présentées par le Bureau d'aide sociale et la Caisse d'allocations familiales. Six de ces demandes seulement ont pu être satisfaites, pour des raisons financières.

LOIRE-ATLANTIQUE. — De source syndicale, on apprend que l'usine des bas Bogy, à Saint-Nazaire, fermera à la fin février. Cinquante-six ouvrières risquent ainsi le licenciement, même si quelques-unes trouvent à se réemployer dans une autre fabrique de la firme.

MOR-BIHAN. — Le 22 décembre dernier, le ministre des Armées annonçait, pour le premier trimestre 1966, quarante-cinq licenciements autoritaires à l'arsenal de Vannes. Notre confrère *Tribune socialiste* commente : « Notons, en passant, cette date du 22 décembre : trois jours après le second tour, trois jours avant les fêtes de Noël. Le genre de bonnes nouvelles qui vous mettent en condition pour passer un joyeux réveillon. » Les syndicats ouvriers, unis, ont dénoncé le message de M. Messmer qui, le 19 novembre 1965, « avait assuré à une délégation inter-syndicale qu'il n'y aurait aucun licenciement autoritaire dans les établissements de l'Etat en 1966 ». Le 3 janvier, une manifestation a eu lieu en ville, conduisant le maire de Vannes, ministre de l'Industrie, aux cris de « Marcellin, au turbin ! ». Le 7 janvier, le ministre esquissait un faible recul : il y aura « moins de quarante-cinq licenciements » et on s'occuperait des reclassements. Voire !

M. Bourges, "Ministre de l'Intérieur" de la Bretagne

Non, vous avez bien lu ! M. Yvon Bourges, succédant à M. Peyrefitte au ministère dit de l'Information, peut aussi se parer du titre de "ministre de l'Intérieur" de la Bretagne.

Haut fonctionnaire, quarante-cinq ans, M. Yvon Bourges est un ancien membre du cabinet de l'actuel ministre des "Affaires Intérieures", M. Frey, et on sait ce que Frey veut dire...

Formé à bonne école, il se retrouve maire de Dinard, par une belle journée électorale de gaullisme, puis rapidement député et conseiller général.

M. Bourges a tout de suite pris la mesure de son domaine réservé. Candidat aux élections législatives de 1962, c'est-à-dire peu de temps après la prise de la sous-préfecture de Morlaix, les réunions de Pontivy, de Lorient, où des centaines de Bretons responsables s'engagèrent sur le projet de loi-programme, il signa la déclaration d'Auray avec de nombreux autres candidats, de « prendre publiquement l'engagement d'utiliser, une fois élu, tous les moyens dont dispose le Parlement » pour faire aboutir en 1963 la loi-programme. Une fois élu, M. Bourges fut fidèle à sa manière à cet engagement : à l'assemblée générale du CELIB de Brest, il déclara souhaiter personnellement ne pas « s'engager dans le vote d'une loi-programme » ! Il reconnaissait des « nécessités particulières à notre province », mais oui ! A la manière d'un intendant de l'Ancien Régime, il rappelait qu'il ne fallait pas « prendre pour règle, pour habitude de dissocier notre région des problèmes nationaux ». La voix de M. Debré se faisait ainsi entendre à cette assemblée du CELIB. C'était aussi faire "œuvre nationale" que de susciter un groupe de parlementaires qui s'occupa en bonne orthodoxie des problèmes de "l'Ouest français", le GAPMO (1) voyait le jour avec un journal plus ou moins épisodique au titre révélateur *Ouest 65*. Sans doute est-ce au cours des journées d'études de ce GAPMO que M. Bourges insista auprès de ses collègues pour qu'ils fassent mieux connaître leur "action" : communiqués ou lettres dans la "presse régionale", circulaires comme celles de l'ineffable M. Le Goasguen.

Inutile de nous étendre sur le contenu d'*Ouest 66* ; M. Bourges essaya vainement de faire entendre ses louanges sous les Lices, à Rennes, avant M. Debré. Coïncidence ? Non ! Pour cette réunion électorale était réuni le quartier des plus fidèles gaullistes ouestiers : Le Goasguen, Estève, Le Douarec, Richez, sous sa férule. M. Renouard, député d'Ile-et-Vilaine, s'éclipssa quant à lui assez rapidement, pour rejoindre dans la salle... M. Phipponneau.

L'éventail des moyens d'action n'était pas encore suffisant. M. Bourges ne serait pas étranger à la naissance de *Bretagne-Magazine* (ne faire aucun rapprochement entre le lancement de cette revue en novembre 1965 et le changement ministériel qui a vu le départ de Dinard prendre l'Information). Aspect le plus récent des talents de celui qui était accessoirement secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique (création d'une piscine olympique à Dinard), la "police" au conseil général d'Ile-et-Vilaine. Lors de la dernière session, il fallait élire un nouveau président après le décès du docteur Audrain ; M. Fréville, maire de Rennes, ayant présenté sa candidature, on vit notre ministre se lever et, de son ton sentencieux, sans aucune pudeur, affirmer qu'il n'avait rien contre la personne de M. Fréville, mais celui-ci étant un homme qui "faisait" de la politique, qu'il ne voterait pas pour lui... Il est difficile de trouver plus cynique !

Si, M. Frey, le maître de M. Bourges.

Y.-C. V.

(1) GAPMO : Groupement d'action des parlementaires de la majorité de l'Ouest.

COURRIER DES LECTEURS

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné. Vous remercions vivement ceux qui nous écrivent.

— Mes compliments pour le journal. — Mlle M.-L. F. (Le Mans). — Va quelle gwerhennennou, Ganeoh evid Breiz diploestr. — M. Salaün.

— Bon courage ! — H. C. (Sainte-Anne-d'Auray).

MIROITERIES DE L'OUEST

Installations de magasins — Produits verriers des manufactures

TY BOS — QUIMPER — Tél. : 6-47 et 37-47

réservez vos achats
pour
nos annonceurs